



RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

LES ÉCOSYSTÈMES AFRICAINS ENTRE DÉGRADATION ET RESTAURATION

C'est par ce qui se conserve en mémoire que se dessine l'avenir

Ce résumé est réalisé avec l'appui
financier de l'Agence Française
de Développement



RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

LES ÉCOSYSTÈMES AFRICAINS ENTRE DÉGRADATION ET RESTAURATION

C'est par ce qui se conserve en mémoire que se dessine l'avenir

Avec le soutien financier
de l'Agence Française de Développement (AFD)

Juin 2022

© Observatoire du Sahara et du Sahel, 2022

Résumé à l'intention des décideurs

Les écosystèmes africains : entre dégradation et restauration. C'est par ce qui se conserve en mémoire que se dessine l'avenir/OSS ; AFD. _ Tunis, 2022._ 12p.

« Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de leur(s) auteur(s). Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement (AFD). »

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

La gestion des écosystèmes et la protection de la biodiversité se trouvent désormais au centre des préoccupations politiques, eu égard aux engagements relatifs à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). De ce fait, la communauté internationale a proclamé 2021-2030 « Décennie pour la restauration des écosystèmes ».

Cette initiative a pour finalité, non seulement d'attirer l'attention de tous les acteurs sur les dangers que représente la dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité sur l'avenir de l'humanité, mais aussi de les inciter à unir leurs forces dans un élan mondial afin d'arrêter, de réduire et d'inverser le processus de dégradation et de garantir un avenir durable pour tous.

Elle est d'autant plus cruciale pour les pays africains, dont l'économie repose essentiellement sur le capital naturel, et c'est donc dans cette perspective que l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a publié le livre documentaire présentant les écosystèmes de l'Afrique intitulé « Les écosystèmes africains : entre dégradation et restauration », tout en décrivant l'état de leur dégradation et les perspectives de leur restauration.

La présente synthèse, mise à la disposition des décideurs, a pour finalité de contribuer aux efforts internationaux déployés à l'occasion de cette décennie et de soutenir cette initiative en particulier dans les pays africains.

I- ECOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ DES PAYS AFRICAINS

Le continent africain est composé de 119 écorégions terrestres et de 93 écorégions d'eau douce ou de zones humides (PNUE et UA, 2019). Selon le PNUE, les grands biomes terrestres de l'Afrique sont au nombre de huit. Ces biomes sont constitués d'écosystèmes, qui s'étendent des mangroves aux déserts, des forêts méditerranéennes et tropicales aux

prairies et savanes subtropicales et montagneuses, etc. Ils revêtent une importance écologique, sociale, économique et culturelle inestimables aux niveaux national, régional et mondial (figure 1).



Figure 1 - Carte des principaux biomes en Afrique

Ces régions, écologiquement très riches, sont dotées d'une biodiversité remarquable, abritant 8 des 34 foyers d'organismes vivants constituant environ un quart de la biodiversité de la planète (PNUE, 2016). Les forêts d'Afrique de l'Ouest ont été reconnues comme l'un des principaux hotspots de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le continent abrite également un quart des espèces de mammifères de la planète avec la plus grande diversité de grands mammifères dans le monde, dont particulièrement l'éléphant, le buffle africain, le rhinocéros noir, le rhinocéros blanc, le phacochère, le lion, le léopard, le guépard, le zèbre, le gnou, la girafe, l'hippopotame et le gorille. Par ailleurs, au moins un sixième des espèces de plantes du monde sont endémiques et plusieurs cultures vivrières y sont originaires, dont particulièrement les espèces d'orge, de millet et de sorgho, le teff, le fonio, le café, le roïbos, le niébé ainsi que le palmier à huile.

Ce riche patrimoine offre d'importants et multiples services écosystémiques contribuant à doter les populations africaines de moyens de subsistance nécessaires à leur bien-être et à leur développement économique. A titre d'exemple, la valeur économique des mangroves est évaluée respectivement en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale à 4 500, 5 000 et 3 500 \$/km²/an. Pour les eaux de surface intérieures et les plans d'eau de l'Afrique de l'Ouest, la valeur économique est évaluée à 40 000 \$/km²/an (IPBES, 2018).

II- MENACES DE LA DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES AFRICAINS

Certains écosystèmes et habitats du continent africain ont vu leurs superficies se réduire considérablement, à l'instar des mangroves, des forêts humides et sèches et des zones humides saisonnières, qui ont toutes diminué de façon significative au cours des vingt dernières années. Les baisses oscillent autour de 1% de perte par an et plus de 3 millions d'ha d'habitats naturels dans le continent sont convertis chaque année (PNUE-WCMC, 2016). Ainsi, l'abondance des espèces connaît un déclin continu dans les pays africains. En 2014, un total de 6 419 animaux et 3 148 plantes ont figuré sur la liste rouge de l'UICN pour les espèces menacées d'extinction. Environ 21% des espèces d'eau douce sont listées comme menacées (Darwall et al., 2011) et 45% des poissons et 58% des plantes d'eau douce sont surexploités (UICN, 2014). De plus, l'Indice Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux africains montre un déclin au cours des 25 dernières années, ce qui signifie que ces oiseaux sont de plus en plus menacés d'extinction (Bird Life International, 2020).

Globalement, il est estimé que la population combinée d'espèces de vertébrés pour lesquelles des données sont disponibles a diminué d'environ 39% depuis 1970 (WWF, 2014). Par ailleurs, on observe des baisses plus rapides en Afrique occidentale et centrale que dans l'est de l'Afrique ou en Afrique australe (Craigie et al., 2010).

II.1- FACTEURS DIRECTS DE LA DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la dégradation directe des écosystèmes. Le tableau 1 résume ces facteurs.

Tableau 1 - Facteurs directs de dégradation des écosystèmes

Facteurs directs	Exemples de sous-catégories de facteurs directs
Pâturage et gestion des terres	Modification de l'étendue des pâturages, du type de bétail, taux de charge, régimes de rotation, alimentation complémentaire, irrigation et gestion de l'eau, amélioration des pâturages, etc.
Terres cultivées et gestion de l'agroforesterie	Modification de l'étendue des terres cultivées et des systèmes d'agroforesterie, y compris le drainage des zones humides, type de culture, rotation et/ou séquence des cultures, gestion des sols, cycles de cultures et de jachère, intrants agricoles, irrigation.
Gestion des forêts et plantation d'arbres	Modification de l'étendue des forêts gérées et plantées, intensité des récoltes, régimes de rotation, techniques sylvicoles, etc.
Prélèvement des produits non ligneux	Récolte de bois de feu, chasse, récolte de produits naturels comestibles, de fourrage, de plantes aromatiques et médicinales et d'autres produits, etc.
Changement des régimes des feux	Changements de fréquence, d'intensité, de saison et des moments des feux, y compris l'extinction des incendies.
Introduction d'espèces envahissantes	Production et utilisation des OGM, importation de plantes ornementales, introductions involontaires, etc.
Développement d'industries extractives	Types de mine, techniques d'extraction et de raffinage, rejets de polluants et élimination des déblais, remise en état, aménagement du territoire, etc.
Urbanisation et développement industriel	Défrichement, barrages et centrales hydroélectrique, routes et voies ferrées, développement d'autres infrastructures, irrigation, etc.

II.2- FACTEURS INDIRECTS DE DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES

Les facteurs indirects de dégradation des écosystèmes sont multiples. Le tableau 2 résume ces facteurs.

Tableau 2. Facteurs indirects de dégradation des écosystèmes

Facteurs indirects	Exemples de sous-catégories de facteurs indirects
Démographique	Taux de croissance de la population, migration et mobilité de la population (y compris vers les centres urbains), densité, pyramide des âges.
Economique	Demande et consommation, pauvreté, commercialisation et commerce, urbanisation, industrialisation, marchés du travail, prix et finance.
Science, savoir et technologie	Education, connaissances autochtones et locales, tabous, investissements dans la recherche/développement, accès à la technologie, innovation, communication et sensibilisation.
Institutions et gouvernance	Politiques publiques (réglementaires et incitatives), droits de propriété, loi coutumière, certification, accords et conventions internationaux (commerce, environnement, etc.), compétences des institutions formelles, institutions informelles (capital social).
Culturel	Visions du monde, valeurs, religion, comportement des consommateurs, diète, culte.

II.3- FACTEUR AMPLIFICATEUR DE LA DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La plus grande menace du changement climatique réside dans sa capacité à agir comme amplificateur, en intensifiant les effets d'autres facteurs de dégradation des écosystèmes et en modifiant la fréquence, l'intensité, l'étendue et l'occurrence des événements extrêmes ainsi que l'apparition des épidémies, le développement des ravageurs et des agents pathogènes et la croissance des espèces invasives.

Les données de la modélisation numérique et de l'observation de terrain affirment que le changement climatique commence sérieusement à affecter la biodiversité africaine. On remarque, par ailleurs, que la distribution de certaines espèces est en train de changer au fur et à mesure que le climat change (Foden et al., 2007). Il exacerbe la dégradation des terres, en particulier dans les basses terres au niveau des zones côtières, les deltas fluviaux et les zones arides. De plus, les données disponibles montrent qu'au cours de la période 1961-2013, la superficie des zones arides touchées par la sécheresse a augmenté, en moyenne, d'un peu plus de 1% par an, avec une grande variabilité interannuelle. En 2015, environ 500 millions de personnes vivaient dans des zones qui ont été touchées par la désertification au cours de la période 1980-2000. Outre l'Asie du Sud et de l'Est, la plupart de ces populations se trouvent en Afrique, plus particulièrement dans la région circum-saharienne et en Afrique du Nord (GIEC, 2021).



Vue panoramique sur les chutes de la Kota, Natitingou, Bénin

III- RECOMMANDATIONS POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES AFRICAINS

Aujourd'hui, la restauration des écosystèmes africains s'avère être une nécessité impérieuse, même si elle est techniquement délicate à réaliser et financièrement onéreuse. C'est en améliorant la conservation de leurs actifs naturels inestimables et en respectant leurs engagements en matière de biodiversité, au moyen d'une gouvernance évolutive, multipartite et à plusieurs niveaux, et en intégrant les savoirs autochtones et locaux, que les pays africains peuvent faire des progrès dans la réalisation de ces/leurs aspirations en matière de développement.

Les recommandations formulées par l'OSS, permettant de concilier la croissance économique et l'accroissement démographique avec la protection, la conservation et le renforcement de la biodiversité et des services écosystémiques pour favoriser l'amélioration de la résilience des écosystèmes face au changement climatique sont les suivantes :

III.1- AU NIVEAU DES APPROCHES ET DES CONCEPTS

Restaurer selon l'approche par écosystème : Cette approche propose une excellente stratégie de gestion intégrée des sols, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise leur conservation et leur utilisation durable de manière équitable. Elle a le mérite de reconnaître que les populations humaines sont une composante intégrale de nombreux écosystèmes. De plus, elle exige une gestion adaptative pour traiter le caractère dynamique et complexe des écosystèmes, en l'absence d'une connaissance ou d'une compréhension complète de leur fonctionnement.

Restauration des forêts en Tanzanie

Situé dans le Nord-Est de la Tanzanie, le paysage d'East Usambara représente l'un des plus grands blocs forestiers de ce hotspot. Environ 135 000 personnes vivent dans le paysage et dépendent directement des biens et services écosystémiques fournis par la forêt. Ces forêts sont devenues de plus en plus fragmentées, en raison du défrichement des terres, des incendies, de l'exploitation forestière illégale, etc.

Afin de prévenir la perte de la biodiversité, d'améliorer les moyens de subsistance de la population locale et de restaurer et de maintenir les multiples fonctions des forêts, un projet de restauration des paysages forestiers au cours de la période 2004-2014, a été mené.

Le projet a mis l'accent sur la création de réserves forestières, en partenariat avec les communautés locales. Il a pris place sur les terres villageoises pour améliorer la connectivité entre les aires protégées existantes. Un certain nombre d'activités alternatives génératrices de revenus ont été développées avec les communautés.

Grâce au projet, le déboisement a diminué de 88% et les communautés se sont plus activement impliquées dans la sauvegarde de la forêt. Sa fragmentation a été réduite et un corridor forestier a été établi entre deux principales réserves forestières. Les incendies de forêt ont également diminué de 97% dans les réserves forestières des terres villageoises. Les activités alternatives génératrices de revenus ont contribué à augmenter les revenus locaux.

Ce programme montre que les avantages de la conservation peuvent être combinés avec des avantages sociaux et économiques et que la restauration des forêts peut apporter à la fois des avantages immédiats aux personnes et des avantages à plus long terme pour l'écosystème (Mansourian et al., 2019).

Gérer les écosystèmes selon une approche plus inclusive et durable :

C'est une approche intégrée, qui tient compte des facteurs socioculturels, politiques, économiques et environnementaux et qui doit être conçue dans le cadre multifonctionnel et global, impliquant les parties prenantes et les usagers dans toutes les phases de préparation, de planification et d'aménagement, et de mise en place des programmes d'action.

Lutte contre l'ensablement en Mauritanie

La région de Nouakchott en Mauritanie a été particulièrement touchée par la désertification, ce qui a conduit à une réduction de la superficie des terres arables, des pâturages et des forêts ainsi que de l'approvisionnement en eau et engendré une menace majeure pour les infrastructures.

Des programmes et projets, prenant en compte l'ensemble des facteurs techniques, socio-économiques, juridiques et institutionnels ont été mis en œuvre à l'échelle nationale avec l'appui de partenaires de développement. En 1999, la Mauritanie a lancé un programme visant à réhabiliter et à étendre des plantations d'arbres près de Nouakchott. Dans une première étape il a été procédé à une stabilisation mécanique des dunes qui ont été, par la suite, fixées de manière permanente en plantant dès les premières pluies, une végétation herbacée et ligneuse pérenne. Ce travail préliminaire de réhabilitation a facilité la « restauration » ultérieure de l'écosystème. La démarche participative a rassemblé les autorités administratives et municipales, les services techniques ainsi que les responsables de coopératives et ONG impliquées et les communautés directement touchées par l'ensablement dans les zones ciblées. Les communautés locales et les autorités nationales ont joué un rôle important dans la planification et la réalisation des activités, ainsi que dans le choix des espèces végétales locales appropriées.

Au total, 400 000 plants ont été produits dans des pépinières et utilisés pour fixer 857 ha de terres fragiles entre 2000 et 2007. Une régénération naturelle significative par des espèces herbacées a été obtenue à l'intérieur et autour des zones traitées, ce qui a permis la protection des infrastructures humaines et la préservation des exploitations agricoles ainsi que des pâturages contre l'ensablement.



Changer le paradigme de développement à travers l'approche nexus WEFE (Water/Energy/Food/Ecosystem) : Cette approche, fondée sur la compréhension des synergies et la négociation réglementée de compromis équitables entre les utilisations concurrentes de l'eau, des terres et des ressources énergétiques, offre un potentiel d'avantages supplémentaires en termes d'équité entre les sexes, de développement communautaire, d'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat tout en respectant l'environnement.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) constitue un cadre de coopération pour faire face aux principaux défis environnementaux, particulièrement la désertification, le changement climatique et la dégradation des terres, qui constituent de véritables menaces au développement socio-économique, à la cohésion sociale, à la stabilité et à la sécurité des États sahélo-sahariens.

La vision de l'IGMVSS consiste à catalyser la transformation des zones sahélo-sahariennes moyennant la création de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable en 2025. L'approche est multisectorielle, holistique et écosystémique, associant activités de gestion durable des terres, de restauration des bases de production et activités de développement économique local, dans l'optique de transformer des zones sahélo-sahariennes en pôles économiques viables.

Accorder une attention particulière aux connaissances et savoir-faire locaux en promouvant l'autonomisation et les capacités des populations et en les dotant des moyens nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre les projets de restauration, de développement des écosystèmes et de préservation de la biodiversité.

Tenir compte des contraintes financières et écologiques pour ne pas se lancer dans des entreprises vouées à l'échec. Un investissement est souvent nécessaire, qu'il soit étatique ou privé. En outre, la restauration n'est pas toujours possible en milieu défavorable en raison de contraintes écologiques comme l'aridité, une pression de charge trop élevée ou des conflits relatifs aux droits de propriété.

Alléger la pression sur les ressources naturelles : Explorer et promouvoir des options pour un tourisme alternatif moins vulnérable à la variabilité climatique, tel que le tourisme culturel. Les pays disposant de tourisme littoral développé devraient aménager des destinations touristiques alternatives vers les zones intérieures.

Restauration de la forêt dégradée de Bandia au Sénégal

Exploitée en parcours et pour la production de bois de feu et de charbon de bois, la forêt de Bandia, située en zone sahélo-soudanienne, s'est trouvée dans un état très dégradé à la fin des années 70 avec une régénération naturelle faible sur les surfaces exploitées. Cette forêt devait faire face à l'empiètement de l'agriculture, à la collecte illégale de bois de feu, au surpâturage et aux exploitations de carrières.

Au début des années 80, 500 ha de la forêt de Bandia ont été attribués à un investisseur privé, qui a clôturé la zone pour la protéger. Après trois à quatre ans, le site clôturé a connu une régénération rapide, ce qui a encouragé l'investisseur à s'associer à de nouveaux partenaires pour démarrer une expérience d'écotourisme. Un protocole de restauration, qui comprenait la mise en défens et la protection de 3 000 ha de forêt ainsi que l'introduction d'animaux.

En moins de cinq ans à partir du démarrage de cette régénération naturelle assistée (RNA), la végétation arborée et arbustive très éparse s'était transformée en savane densément boisée et le développement d'arbres et arbustes dans la zone a été exceptionnel. Les espèces sauvages se reproduisaient bien et leurs populations augmentaient considérablement, à tel point que l'entreprise a été obligée, durant la saison sèche, d'importer du foin et de l'eau de l'extérieur de la zone.

Au cours des dernières années, la Réserve de Bandia est devenue une destination touristique importante, accueillant plus de 45 000 visiteurs par an, principalement des étrangers. Certains des animaux de la Réserve été transférés dans le Parc national du delta du Saloum pour lancer une autre initiative d'écotourisme.

Etendre les aires protégées : Les aires protégées terrestres constituent l'une des mesures les plus réussies pour la conservation et la restauration passive des écosystèmes. Ils servent à améliorer la représentativité et l'efficacité de la gestion de la biodiversité. Le nombre actuel d'aires protégées terrestres est d'environ 7 000 aires couvrant une superficie de 4 245 Km², soit 14,18% de la surface terrestre de l'Afrique.

Conservation du bois de rose de Madagascar : *Dalbergia normandii*

Pour réduire les menaces pesant sur 21 espèces économiquement importantes mais menacées au niveau de 18 sites à Madagascar et aider à inverser cette tendance, un projet de conservation des espèces rares a été mis en place.

Ce projet, mis en place en 2017, vise particulièrement la conservation du bois de rose, une espèce d'arbres faisant l'objet du trafic le plus important au monde en termes de valeur et de volume (PNUE, 2020). Parmi les espèces ciblées par ce projet, figure *Dalbergia normandii*, un arbre rare qui se trouve dans les forêts humides de basse ou de moyenne altitude de Madagascar. Il est intensément abattu et au bord de l'extinction dans de nombreuses régions de l'île.

Ce projet a permis de renforcer les populations spontanées de toutes les espèces cibles dans le cadre d'une restauration écologique. Des milliers de plants de *Dalbergia normandii* ont pu être produits selon la technique de marcottage aérien qui a été mise au point en 2019 par un agriculteur malgache et qui permet de faire pousser des racines à partir des branches de plantes qui peuvent ensuite être transplantées avec un taux de réussite qui a atteint 100% (WWF, 2021b).

III.2- AU NIVEAU DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Renforcer les mesures transfrontalières conjointes relatives à la gestion durable des ressources naturelles partagées : De telles mesures sont particulièrement importantes pour la préservation des espèces migratrices ainsi que pour la gouvernance collaborative des bassins fluviaux partagés et dont la conservation efficace et l'utilisation durable sont cruciales pour les pays africains. Avec plus de 60 bassins versants de cours d'eau transfrontaliers, les pays africains devront tenir compte du « risque conflit » dans le partage de ces eaux, à la fois entre pays, mais aussi entre usagers.

Œuvrer pour la réduction de la pauvreté et à la promotion de la diversification des moyens de subsistance : Les mesures recommandées pour la conservation des écosystèmes et la restauration de ceux qui sont déjà dégradés sont particulièrement l'intensification, la diversification et l'augmentation des sources non agricoles de revenu familial, la rémunération des services écosystémiques et l'exploration d'options pour le tourisme alternatif, tels que le tourisme culturel.

Plaider en faveur de l'action en investissant dans la gestion des écosystèmes et la capacité de résistance : Les résultats des efforts de restauration de plusieurs écosystèmes africains ont révélé l'intérêt et la pertinence de l'action plutôt que l'inaction dont les impacts pourraient être lourdement facturés à la société actuelle mais surtout aux générations futures. Les nombreux exemples de réussite montrent qu'il est possible de stabiliser les fonctions de l'écosystème, de diversifier les moyens de subsistance, et de réduire les disparités de genre. Ceci impose à chacun des pays africains et à la communauté internationale d'agir et de mobiliser les fonds nécessaires pour plaider en faveur de l'action.

Mettre en place des cadres juridiques, institutionnels et politiques cohérents entre les différents secteurs et parties prenantes, moyennant la mise en place d'incitations socio-économiques pour l'application des mesures et pour l'engagement du public et des parties prenantes et à travers la dotation des institutions en charge de la surveillance de la gestion des ressources naturelles, de suffisamment de pouvoir et de moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.



III.3- AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET DES ORGANISMES AFRICAINS

Les communautés économiques régionales et les organismes africains sont appelés à jouer un rôle essentiel en matière d'adoption de plans d'aménagement de l'espace de développement solides et respectueux de l'environnement. Elles devraient également soutenir l'élaboration de protocoles et de garanties d'investissement adéquats et œuvrer à une meilleure cohérence entre les politiques nationales de gestion des ressources et les réglementations applicables en la matière.

Les entreprises transfrontalières doivent renforcer leurs capacités afin de faciliter la coopération entre les gouvernements, les entreprises et les acteurs de la société civile. Elles doivent également renforcer leurs capacités de gestion, afin de mieux définir des plans d'investissement réalistes.

Les institutions financières africaines et internationales sont appelées à élaborer de nouveaux outils d'évaluation des risques écologiques et les accompagner de nouveaux mécanismes d'investissement. Les mesures d'incitation économique ne doivent pas être préconisées au détriment de la conservation et de la restauration des écosystèmes. Elles doivent, en premier lieu, prendre en compte la réduction de la pauvreté et la création d'emplois qui sont des priorités de l'Agenda 2030.

Les agences de développement doivent renforcer la capacité des pays africains à trouver des solutions autonomes à leurs problèmes. Ces agences peuvent également renforcer l'appui au développement des partenariats locaux innovants et des approches de gestion écologiques.

Les organisations non gouvernementales doivent plaider en faveur des avantages de la protection et de la gestion des écosystèmes africains à travers la fourniture d'informations ciblées et par la mobilisation des décideurs clés afin d'assurer la prise en compte des questions environnementales et celles relatives à la sensibilité écologique dans les processus de planification.

Les communautés locales : Renforcer l'engagement des communautés locales dans les systèmes de gouvernance afin de limiter la chasse et le commerce illégaux d'espèces sauvages emblématiques, à travers des activités de sensibilisation, l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les politiques gouvernementales, des incitations appropriées et d'autres mesures qui encourageraient les parties prenantes à préserver et à utiliser durablement la biodiversité et les services écosystémiques.

Organiser et coordonner les efforts des pays sur la scène internationale pour adopter un front commun sur des questions stratégiques, telles que les règles de fonctionnement du négoce pour la fixation des prix des matières premières et de celui du carbone. Le rôle de l'Afrique dans l'approvisionnement des matières premières est, en effet, très important et son importance stratégique va s'accroître.



III.4- AU NIVEAU DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TIC

Capitaliser les acquis et combler le déficit en information : le renforcement de l'accès à l'information est très important puisqu'il permet d'évaluer avec précision l'état et les tendances, les menaces et les besoins en matière de conservation de la biodiversité en Afrique. Les fournisseurs nationaux des données jouent un rôle crucial dans le renforcement de l'interface science-politique, en assurant le suivi et en présentant des rapports réguliers sur les indicateurs de la biodiversité en soutien aux processus de prise de décision.

Promouvoir la recherche, le développement et le transfert des innovations technologiques comme moyen d'aide à la décision et d'application efficiente des techniques de restauration des écosystèmes. Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur sont appelées à appuyer les organismes de développement à travers la réalisation d'analyses et d'études et le développement de méthodes et d'instruments d'appui à la prise d'une décision mieux informée dans le domaine de la restauration et de la gestion des écosystèmes.

Développer des méthodologies et des outils analytiques permettant de mieux comprendre et quantifier toute la gamme des valeurs que les gens tirent des écosystèmes, tels que les coûts à court, moyen et long terme associés à la perte et à la dégradation de la biodiversité, ainsi que les coûts et les avantages associés à l'évitement, l'atténuation et l'inversion de la dégradation des terres.

Fournir des connaissances, des outils et des compétences sur la surveillance de l'état des terres au service des gestionnaires et des planificateurs.

Identifier les instruments politiques et les systèmes institutionnels et de gouvernance les plus efficaces pour éviter, réduire et inverser la dégradation des écosystèmes en prenant en considération les conditions environnementales locales, sociales, culturelles et économiques.

Développer et accroître la prise de conscience concernant la contribution de la nature aux personnes à travers la sensibilisation, le partage et la valorisation des connaissances et du savoir sur l'importance des biens et des services écosystémiques pour un développement durable inclusif.

CONCLUSION

La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité est difficile à inverser. Ainsi, des mesures pour l'éviter ou l'atténuer sont préférables et sont souvent plus rentables que les actions de restauration.

Or, si la prévention échoue, des mesures actives pour restaurer et alléger la pression sur les écosystèmes dégradés sont alors nécessaires. Elles sont de pertinence variable en fonction de l'état de dégradation et des types de menaces.

La restauration nécessite la prise en compte de plusieurs facteurs ainsi que des capacités institutionnelles spécifiques au site. Il faut noter qu'il n'existe pas d'outil global d'aide à la décision applicable à toutes les situations.





**OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL**

Boulevard du Leader Yasser Arafat
P.O. Box 31, 1080 Tunis Carthage, Tunisia
Phone: (+216) 71 206 633/634
Fax: (+216) 71 206 636
Email: boc@oss.org.tn

 @OSS_Comms
 @osscommunity
 @company/osscommunity
www.oss-online.org

